

## Subventions aux classes transplantées ou de découverte

**Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour le séjour en classe transplantée de 40 élèves de l'école primaire Champagne à Rochejean du 17 au 18 mai, la somme de 665,60 € correspondant à une subvention de 8,32 € par jour et par enfant.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la subvention à verser à l'AROEVEN qui lui est proposée et, en cas d'accord, à prélever cette somme au budget primitif 2004 sur le chapitre 65.255.6574 service 21100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 24 septembre 2004.*